

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2021

117x21

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES DE TRAVAUX, REPARATION ET MAINTENANCE DES TOITURES TERRASSES, BAC ACIER, TUILES ET CHARPENTE BOIS Lot 1 & 2 Autorisation de signature du marché avec le titulaire

L'élue déléguée aux marchés publics expose :

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de désigner les prestataires en charge de l'entretien des toitures des bâtiments communaux.

Ce marché a pour objectif de réaliser une maintenance régulière des toitures et d'améliorer certains équipements vétustes ou plus adaptés à l'utilisation des locaux.

De plus, il permettra de réaliser les premières interventions de dépannages nécessaires à la réparation rapide des fuites ou à la mise en sécurité avant réalisation de travaux plus conséquents si nécessaire.

Il est conclu pour une période initiale d'un an qui démarre à la date de notification du contrat et s'achève le 31/12/2021. Il pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an.

La Commission MAPA réunie le 29 mars 2021, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a donné un avis favorable aux propositions d'attribution du marché à :

Lot(s)	Désignation	Attributaires	Montant Maxi
1	Toitures étanchées et bac acier	ALPHA SERVICES	160 000,00 € HT
2	Toitures tuiles et charpente bois	MAITRISE ET CONSTRUCTION	160 000,00 € HT

Il s'avère indispensable de demander à l'assemblée délibérante qu'elle autorise Le Maire à signer et à exécuter les marchés avec les entreprises retenues.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale délégué aux marchés publics,

- AUTORISE Le Maire à signer et à exécuter les marchés de travaux avec les sociétés :

- Lot 1 : Alpha services
- Lot 2 : Maîtrise et construction

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations seront prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 - M.FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Avril 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI